

AIDE VÉLO ÉLECTRIQUE

Dispositif d'aide à l'équipement d'un vélo à assistance électrique.

Pendant dix ans, le Conseil municipal de Fontenay-sous-Bois a voté chaque année une enveloppe pour encourager les Fontenaysiens à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Depuis 2013, nous avons été heureux de constater l'engouement autour du dispositif, et, sommes également ravis de voir les partenaires institutionnels considérer à présent les enjeux pour une mobilité plus durable. La relève est assurée.

La Commune de Fontenay-sous-Bois vous informe de l'arrêt de son dispositif d'aide et vous invite à solliciter l'enveloppe dédiée de l'Etat, d'Ile-de-France Mobilités et de la Métropole du Grand Paris.

Ile-de-France Mobilités demandera aux Fontenaysiens dont la facture du vélo électrique est antérieure au 1er janvier 2023, de fournir un justificatif d'obtention ou de refus de la subvention communale. Toutes les personnes répondant à ce critère peuvent demander ce document via le formulaire Demande d'aide à l'achat d'un vélo électrique, sur « Mes Démarches ».

Formulaire de demande



Aide d'Ile-de-France Mobilités

Dans le cadre de sa politique de développement de la pratique du vélo sur toute la région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités met en place une aide à l'achat de vélo à assistance électrique, vélos cargos, vélos pliants et vélos adaptés.

Faire votre demande auprès d'Ile-de-France Mobilités

L'État avec la prime à la conversion et le bonus écologique

La prime à la conversion 2023 a été augmentée pour inciter les citoyens français à se diriger vers la transition énergétique. En effet, si vous achetez un vélo classique ou électrique vous pouvez, si vous répondez aux différents critères d'éligibilité, disposer d'une aide financière. Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire de déposer sa demande sur le site <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/> dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo.

<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>

Métropole du Grand Paris avec métropole roule propre

La Métropole du Grand Paris a fait de la qualité de l'air sa priorité depuis sa création en 2016. Au 1er juillet 2022, son dispositif d'aide au remplacement de véhicules a évolué pour vous accompagner au mieux selon vos besoins. Jusqu'à 500 € pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

<https://metropolegrandparis.fr/fr/metropole-roule-propre-0>

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94120 Fontenay-sous-Bois

01 49 74 74 74